



STELIA Aerospace
Monsieur Cédric GAUTIER
Dirigeant Responsable
Zone Industrielle de l'Ancien Arsenal
17300 ROCHEFORT Cedex

Issy-les-Moulineaux, le 18 mars 2016

Direction des Opérations (DOCA)
Affaire suivie par : Hugues MARGUERET
Tel. : + 33 (0)5 46 34 71 90
Email : hugues.margueret @osac.aero
N/Réf. : OSAC - DOCA - 2016 - 268
V/Réf. : Form 2 du 19/02/2016

Objet : Modification de l'agrément Partie 145 : FR.145.0592 - Règlement (UE) 1321/2014.

Monsieur le Dirigeant Responsable,

Suite à votre demande de modification, les audits et contrôles documentaires réalisés ont permis à OSAC de vérifier que votre organisme continue de satisfaire aux exigences de la Partie 145 (Annexe 2 du règlement (UE) 1321/2014) et de prononcer son approbation.

En conséquence :

- Un nouveau certificat d'agrément d'organisme d'entretien vous est délivré, sous le n° FR.145.0592 révision 4 ;
- l'indice 01 de Février 2016 de votre MOE TOP-40 est approuvé ;
- les personnes suivantes sont acceptées :
 - o Monsieur Joseph BRAKHA, en tant que Directeur Qualité,
 - o Monsieur Julien BONNEFONT, en tant que HO Cabin Interior Indus First Class Line,
 - o Madame Blandine CHEVAL, en tant que HO Cabin Interiors Indus Supply Chain & Logistics,
 - o Monsieur Julien FOURNAT, en tant que HO Cockpit Seats Serie Prod UAP and Repair Workshops,
 - o Monsieur Philippe DUBERN, en tant que HO Serie ATR Business Line Supply Chain.

Cet agrément est délivré pour une durée illimitée et est soumis à une surveillance de l'autorité donnant lieu à l'établissement d'une redevance conformément à l'arrêté du 28 décembre 2005, modifié.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Dirigeant Responsable, mes salutations les meilleures.

Jean-Marc de Raffin Dourny
Président d'OSAC

Par Délégation
Romain Hornung

PJ : Certificat d'agrément.

Copie à : OSAC/IRC : josiane.fouille@osac.aero
OSAC/RS : hugues.margueret@osac.aero
OSAC/DOPM : annie.busso@osac.aero
OSAC/Chef de pôle : joel.champain@osac.aero
OSAC/Service facturation : facturation@osac.aero
OSAC/NO/MQC : franck.sainton@aviation-civile.gouv.fr

OSAC SAS (Organisme pour la sécurité de l'aviation civile)
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 000 € - R.C.S. Nanterre 523 329 837 - APE 7490B
Siret : 523 329 837 000 26 - N° TVA intracommunautaire : FR 00 523 329 837
14 boulevard des Frères Voisin – Immeuble Zénéo – 92137 Issy-les-Moulineaux Cedex – France
Tél. : 33 (0)1 41 46 10 50 – Fax : 33 (0)1 46 42 65 39 - www.osac.aero



Direction Générale de l'Aviation Civile

DIRECTION DE LA SÉCURITÉ DE L'AVIATION CIVILE

Membre de l'Union Européenne
(A Member of the European Union)

**CERTIFICAT D'AGREMENT
D'ORGANISME DE MAINTENANCE**
(MAINTENANCE ORGANISATION APPROVAL CERTIFICATE)

FR.145.0592

Conformément au règlement (CE) n°216/2008 du Parlement Européen et du Conseil et au règlement (UE) n°1321/2014 de la Commission actuellement en vigueur, et dans le respect des conditions énoncées ci-dessous, l'Organisme pour la Sécurité de l'Aviation Civile, partie de l'Autorité compétente de la France en vertu de l'arrêté du 22 février 2013 modifié (NOR: TRA1305327A), certifie :

(Pursuant to Regulation (EC) No 216/2008 of the European Parliament and of the Council and to Commission Regulation (EU) No 1321/2014 for the time being in force and subject to the conditions specified below, the Organisme pour la Sécurité de l'Aviation Civile, part of the Competent Authority of France according to the "arrêté" dated 22 February 2013 modified (NOR: TRA1305327A), hereby certifies:)

STELIA AEROSPACE
ZONE INDUSTRIELLE DE L'ANCIEN ARSENAL
17300 ROCHEFORT
Site(s) d'entretien en base / Base Maintenance location(s):
MERIGNAC Cedex (33702) , ROCHEFORT (17300)

comme organisme de maintenance conformément à l'annexe II (Partie 145), section A, du règlement (UE) n°1321/2014, agréé pour entretenir les produits, pièces et équipements énumérés dans le domaine d'agrément joint et délivrer les certificats correspondants de remise en service en utilisant les références ci-dessus et, lorsque cela est stipulé, émettre les recommandations et les certificats d'examen de navigabilité après un examen de navigabilité tel que spécifié au point M.A.901(I) de l'annexe I (Partie M) du même règlement pour les aéronefs énumérés dans le domaine d'agrément joint.

(as a maintenance organisation in compliance with section A of Annex II (Part-145) of Regulation (EU) No 1321/2014 approved to maintain the products, parts and appliances listed in the attached approval schedule and issue related certificates of release to service using the above references and, when stipulated, to issue recommendations and airworthiness review certificates after an airworthiness review as specified in point M.A.901(I) of Annex I (Part-M) of the same Regulation for those aircraft listed in the attached approval schedule.)

CONDITIONS :

- 1. Le présent agrément est limité au domaine spécifié dans la section « domaine d'activité » du manuel des spécifications approuvé de l'organisme de maintenance visé à l'annexe II (Partie 145), section A, et**
(This approval is limited to that specified in the scope of work section of the approved maintenance organisation exposition as referred to in Annex II (Part-145), section A, and)
- 2. Le présent agrément exige de respecter les procédures définies dans le manuel des spécifications approuvé de l'organisme de maintenance, et**
(This approval requires compliance with the procedures specified in the approved maintenance organisation exposition, and)
- 3. Le présent agrément est valable tant que l'organisme de maintenance agréé respecte les dispositions de l'annexe II (Partie 145) du règlement (UE) n°1321/2014.**
(This approval is valid whilst the approved maintenance organisation remains in compliance with Annex II (Part-145) of Regulation (EU) No 1321/2014.)
- 4. Sous réserve du respect des conditions énoncées ci-dessus, la durée de validité du présent agrément est illimitée, sauf si l'agrément a auparavant été rendu, remplacé, suspendu ou retiré.**
(Subject to compliance with the foregoing conditions, this approval shall remain valid for an unlimited duration unless the approval has previously been surrendered, superseded, suspended or revoked.)

Date de délivrance initiale : 18/12/2006
(Date of original issue)

Date de la présente révision : 18/03/2016
(Date of this revision)

N° de révision : 4
(Revision No.:

L'autorité de délivrance,
Le Président d'OSAC
Par Délégation
Romain Hornung

Jean-Marc de Raffin Dourny



DOMAINE D'AGREMENT DE L'ORGANISME DE MAINTENANCE
(MAINTENANCE ORGANISATION APPROVAL SCHEDULE)

FR.145.0592

STELIA AEROSPACE

CLASSE (CLASS)	CATEGORIE (RATING)	LIMITATION (LIMITATION)
ELÉMENTS AUTRES QUE MOTEURS OU APUS COMPLETS (COMPONENTS OTHER THAN COMPLETE ENGINES OR APUS)	C4 Portes et panneaux (Doors-Hatches) C6 Aménagement (Equipment) C8 Commandes de vol (Flight Controls) C9 Carburant (Fuel) C18 Protection givre/pluie/incendie (Protection ice/rain/fire) C20 Structure (Structure)	Voir le Chapitre 1.9 du manuel des spécifications approuvé de l'organisme de maintenance et la liste de capacité associée. (Refer to Chapter 1.9 of the approved Maintenance Organisation Exposition and to the associated capability list.)

Ce domaine d'agrément est limité aux produits, pièce et équipements et aux activités figurant dans la section « domaine d'activité » du manuel des spécifications approuvé de l'organisme de maintenance.
(This approval schedule is limited to those products, parts and appliances and to the activities specified in the scope of work section of the approved Maintenance Organisation Exposition)

Référence du manuel des spécifications de l'organisme de maintenance : MOE, TOP-40 Ind. 01, du 15/02/2016
(Maintenance Organisation Exposition reference:) (et révisions ultérieures approuvées)
(and later approved revisions)

Date de délivrance initiale : 18/12/2006
(Date of original issue)

Date de la présente révision : 18/03/2016
(Date of this revision)

N° de révision : 4
(Revision No.:

L'autorité de délivrance,
Le Président d'OSAC

Par Délégation
Romain Hornung

Jean-Marc de Raffin Dourny

